

L'an deux mil vingt, le 21 juillet à 18 heures 30.

Le Conseil Municipal de la commune d'ESCOUSSANS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la salle des fêtes, en séance publique, sous la présidence de Madame Catherine BERTIN, Maire.

Date de convocation du Conseil Municipal : 17 juillet 2020.

Etaient présents : Mesdames. BERTIN Catherine, DOS SANTOS Laurence, FAUGERE Nathalie, GUTIERREZ Sabine, LENOIR Amélia, MILLET Céline, Messieurs PLOT Fabrice, SAÏBOU Laurent, HAUTOT Sébastien.

Absente représentée : Emilie LAFORGUE par Sabine GUTIERREZ.

Absent : Jérôme TAINGUY.

Secrétaire de Séance : Amélia LENOIR.

Le procès-verbal de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Début de la séance, 19h10.

DÉLIBÉRATION 2020-27 : DÉSIGNATION D'UN DÉLÉGUÉ AU SEIN DU SYNDICAT « AGENCE DE GESTION ET DÉVELOPPEMENT INFORMATIQUE » (A.GE.D.I)

Madame le Maire informe le Conseil municipal qu'à la suite de son élection en date du 04 juillet 2020, il est nécessaire de désigner, conformément à l'article 7 des statuts de l'A.GE.D.I., un délégué au sein de l'assemblée spéciale du syndicat.

La collectivité, relevant du collège n°1, doit désigner 1 délégué parmi ses membres.

Le Conseil municipal, après en avoir délibéré :

- DESIGNER Madame Catherine BERTIN, Maire, comme délégué de la collectivité au sein de l'assemblée spéciale du syndicat mixte ouvert A.GE.D.I. conformément à l'article 10 des statuts.
- AUTORISER Madame le Maire, à effectuer les démarches nécessaires pour faire connaître au syndicat la présente décision.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2020-28 : DÉSIGNATION DES REPRÉSENTANT SIÉGEANT AUPRÈS
DE L'ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DE L'AGENCE TECHNIQUE DÉPARTEMENTALE
« GIRONDE RESSOURCES »**

Vu l'article L5511-1 du code général des collectivités territoriales qui dispose que : « Le département, des communes et des établissements publics intercommunaux peuvent créer entre eux un établissement public dénommé agence départementale. Cette agence est chargée d'apporter, aux collectivités territoriales et aux établissements publics intercommunaux du département qui le demandent, une assistance d'ordre technique, juridique ou financier. » :

Vu la délibération du Conseil Départemental de la Gironde en date du 14 décembre 2016 ayant pour objet d'approuver la création de cet établissement public administratif ;

Vu les statuts de l'agence technique départementale dénommée « Gironde Ressources », adoptés par l'Assemblée Générale Constitutive en date du 24 mai 2017 ;

Vu le règlement intérieur de l'agence technique départementale « Gironde Ressources » adopté par le conseil d'administration en date du 18 mars 2018 ;

Vu la délibération du conseil municipal n°2017-08 en date du 14 février 2017 approuvant l'adhésion de la commune à l'Agence Technique Départementale « Gironde Ressources »,

Considérant que le Département a décidé de créer l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » afin d'apporter aux communes et établissements publics intercommunaux une assistance d'ordre technique, juridique et financier ;

Considérant que l'Agence technique départementale « Gironde Ressources » répond aux besoins d'ingénierie de la commune / EPCI, après en avoir délibéré,

DECIDE :

- De désigner le titulaire et son suppléant pour siéger à l'assemblée générale de Gironde Ressources :

- Madame Amélia LENOIR, 2^{ème} adjointe, en qualité de titulaire.
- Madame Catherine BERTIN, Maire, en qualité de suppléante.

- D'autoriser Madame le Maire à signer tous les documents relatifs à cette décision.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2020-29 : ACCEPTATION DE L'ESTIMATIF DES TRAVAUX DE
VOIRIE 2020**

Un devis concernant l'estimation de travaux de voirie pour l'année 2020 a été effectué pour un montant total de :

- 29 515.00 € HT soit 35 418.00 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- accepte le devis,
- précise que les crédits nécessaires seront portés au budget 2020, en section d'investissement.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

**DÉLIBÉRATION 2020-30 : DEMANDE DE SUBVENTION DANS LE CADRE DU
FONDS DÉPARTEMENTAL D'AIDE À L'ÉQUIPEMENT DES COMMUNES
(FDAEC) 2020**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la reconduction par le Conseil Départemental de la Gironde du dispositif FDAEC pour l'année 2020.

Il rappelle que cette enveloppe concerne les travaux de voirie, les travaux sur bâtiments, l'acquisition de matériel ou de mobilier.

Il précise en outre que les subventions 2020 d'un montant de 10 440.51 € seront versées sur production d'une attestation justifiant que la subvention du FDAEC 2019 a bien été utilisée.

Monsieur le Maire propose d'utiliser cette enveloppe pour les dépenses suivantes :

- Travaux de voirie : 29 515.00 HT soit 35 418 € TTC.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal :

- émet un avis favorable sur les dépenses inscrites pour la demande du FDAEC.
- charge Monsieur le Maire de présenter le dossier auprès du Conseil Départemental en vue de l'obtention de la subvention annuelle au titre de ces divers travaux.
- retient les critères préalables de développement durable n° 2, 4 et 9.
- accepte d'assurer le financement complémentaire, par autofinancement.
- précise que les crédits nécessaires seront portés au budget 2020, en section d'investissement.

Nbre de conseillers en exercice : 11	Présents : 09	Votants : 10
Pour : 10	Contre : 00	Abstention : 00

Questions diverses :

- A la demande de la communauté des communes de Convergence Garonne, il convient de proposer des élus qui représenteront la CDC auprès des organismes extérieurs :
 - o Marchés public : conseiller communautaire, pas de candidat.
 - o Gironde numérique : pas de candidat.
 - o Mission locale des 2 rives : Catherine BERTIN.
 - o SEMOCTOM : Amélia LENOIR.
 - o SMABVO : titulaire, Laurence DOS SANTOS, suppléante, Catherine BERTIN.
 - o Syndicat Mixte Sud Gironde :
 - Pôle Territorial : titulaire : Laurence DOS SANTOS, suppléante : Nathalie FAUGERE.
 - Programme Leader : titulaire : Catherine BERTIN, suppléante : Amélia LENOIR.
- Tous les élus peuvent participer aux commissions communautaires, sans voix délibérative. Les candidatures sont les suivantes :
 - o Commission finances : Laurence DOS SANTOS, Amélia LENOIR, Sabine GUTIERREZ.
 - o Développement économique : Nathalie FAUGERE, Laurence DOS SANTOS.
 - o Social, gens du voyage : Laurence DOS SANTOS.
 - o Bâtiments, voirie, travaux : Nathalie FAUGERE, Catherine BERTIN.
 - o Prévention, gestion des déchets : Amélia LENOIR, Jérôme TAINGUY.
 - o Aménagement du territoire, urbanisme : Catherine BERTIN, Emilie LAFORGUE, Nathalie FAUGERE, Amélia LENOIR.

- GEMAPI : Laurence DOS SANTOS, Sébastien HAUTOT.
 - Culture : Céline MILLET, Laurent SAÏBOU, Sabine GUTIERREZ, Sébastien HAUTOT.
 - Sport : Laurent SAÏBOU, Céline MILLET, Amélia LENOIR.
 - Enfance et jeunesse : Emilie LAFORGUE, Amélia LENOIR, Laurent SAÏBOU
 - Espaces naturels et environnement, tourisme : Fabrice PLOT, Céline MILLET, Sébastien HAUTOT, Jérôme TAINGUY.
- DETR : une subvention a été demandée par l'ancienne municipalité pour la mise aux normes électriques des bâtiments annexes à la mairie. La subvention a été accordée pour un montant de 8 008.35 €. Il faut inscrire la dépense et la recette au budget.
 - DETR phase 3 CAB : une subvention de 28 889.35 € a été accordée pour un montant de dépenses de 171 000.00 €, l'autre partie est en autofinancement. Le centre routier a donné un avis défavorable à ces travaux car certaines choses ne correspondent pas à leurs critères. Pour cette phase, rien n'est engagé et nous ne sommes pas obligés de suivre les orientations qui ont été décidées. Pour avoir le solde des phases 1 et 2, il faut faire l'inauguration pour toucher les subventions.
 - Sinistres : Suite aux travaux de la CAB, des réserves sont toujours en suspens. Des mails ont été envoyés aux entreprises mais rien de plus n'a été fait à ce jour, pas de réaction leur part.
 - Maison Madame DELOUBIS : elle vient d'être mise en vente, la priorité est d'acquérir ce bien. Aucun droit de préemption n'a été fait de la part de l'ancienne municipalité.
 - Cérémonie Madame DELOUBIS : elle aura lieu le samedi 25 juillet 2020 à 10h30 à l'église d'Escoussans.
 - Micro-station de l'ancien presbytère : étant en panne, nous attendons un diagnostic et des devis.

Le prochain conseil se tiendra le 30 juillet 2020 à 18h30.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 20h30.

Fait et affiché à Escoussans,
Le 23 juillet 2020

Le Maire,
Catherine BERTIN

